

Marchés publics

Procédure adaptée (suite)



Réhabilitation, création de postes de relèvements, baches de sécurité à La Roche-Jaudy et Langoat

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom de l'acheteur : Lannion-Trégor Communauté.
Siret : 200 065 928 00018.
Ville : Lannion - Code postal : 22307.

Section 2 : Communication

Profil acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur :

oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : M. le Président de Lannion-Trégor Communauté.
Adresse mail du contact : commandepublique@lannion-tregor.com
N° de téléphone du contact : 02 96 05 09 00.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation : cf. règlement de la consultation

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure de remise des plis : 15 juin 2026, 14 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Les variantes à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées : oui.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de choix suivants :

- valeur technique des prestations : 60 points,

- prix : 40 points.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : réhabilitation, création de postes de relèvements, baches de sécurité à La Roche-Jaudy et Langoat.

Code CPV : 45232423 - Travaux de construction de stations de pompage des eaux usées.

Type de marché : travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : commune de La Roche-Jaudy et Langoat.

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : oui.

Lot 1 : création des postes de chef-du-Pont, Aod-ar-Jaudy, Coat Guigour et réhabilitation du poste de Clatins.

Lot 2 : création du poste de la Rive.

La présente consultation concerne uniquement le lot 1.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui.

Contact : Gwénéale Dupont - 06 85 72 22 80.

Autres informations complémentaires :

Voies et délais de recours :

- un référé précontractuel peut être exercé jusqu'à la signature du marché conformément aux dispositions des articles L.551-1 et R.551-6 du Code de justice administrative ;

- un référé contractuel peut être exercé à compter de la signature du marché conformément aux articles L.551-13 et R.551-7 à R.551-10 du Code de justice administrative dans un délai de 31 jours en cas de publication d'un avis d'attribution ou de 6 mois en cas d'absence d'avis d'attribution ;

- un recours en contestation de validité du marché peut être exercé, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007 dans un délai de deux mois, suivant l'accomplissement de mesures de publicité précisant notamment la date de conclusion du marché et ses modalités de consultation assortie le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis : 7 avril 2026.

Marchés publics

Procédure formalisée



Fourniture de bois énergie (bois rond)

PROCÉDURE FORMALISÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : commune de Le Mené.
Type de numéro national d'identification : Siret.
Numéro national d'identification : 200 054 294 00018.
Ville : Le Mené.
Code postal : 22330.

Groupement de commandes : non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

<https://www.marches.megalix.bretagne.bzh/>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur :

oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : M. Michel Rolland.

Adresse mail : michel.rolland@mene.fr

N° de téléphone : 02 96 31 47 17.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure formalisée ouverte.

Condition de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - Conditions/moyens de preuve : voir document de consultation.

Capacité économique et financière - Conditions/moyens de preuve : voir document de consultation.

Capacités techniques et professionnelles - Conditions/moyens de preuve : voir document de consultation.

Technique d'achat : accord-cadre mono-attributaire.

Date et heure limites de réception des plis : mardi 12 mai 2026 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : non.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : fourniture de bois énergie (bois rond).

Type de marché : fournitures.

Lieu principal d'exécution du marché : Le Mené.

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : Lots

Marché alloti : non.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non.

Autres marchés

Université Rennes 2

Désignation d'une personnalité extérieure représentante des organisations représentatives des salariées et salariés (homme) pour siéger au sein de son conseil d'administration

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

À la suite d'une démission d'un de ses membres en cours de mandat, l'Université Rennes 2 doit, en application des dispositions de l'article L.712-3 du Code de l'éducation et de l'article 8 de ses statuts, désigner une personnalité extérieure représentante des organisations représentatives des salariées et salariés (homme) pour siéger au sein de son conseil d'administration.

Les candidatures sont à adresser avant le mardi 12 mai 2026 à : Université Rennes 2, Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI), place du Recteur-Henri-Le-Moal, CS 24307, 35043 Rennes cedex.

Le dossier de candidature est constitué :

- d'une lettre de motivation (1 page recto),

- d'un curriculum vitae,

- des pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

Avis administratifs



Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H) - Abrogation cartes communales - Périmètres délimités des abords

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°26/005 du 24 février 2026, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUi-H) de la communauté d'agglomération, à l'abrogation des cartes communales des communes de Camlez, Caouénnec-Lanvézéac, Lanvellec-Trézény, à la création de 27 Périmètres délimités des abords (PDA) et à la modification de 2 PDA pour une durée de 50 jours consécutifs : du mardi 7 avril 2026 à 9 h 00 au mardi 26 mai 2026 à 17 h 00 inclus.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H) est un document d'urbanisme qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol. Le projet d'élaboration du PLUi-H a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a été soumise à l'autorité environnementale (MRAE). L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi-H éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération de conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté et se substituera automatiquement aux 46 PLU communaux en vigueur et aux 4 cartes communales de Camlez, Caouénnec-Lanvézéac, Lanvellec et Trézény.

Les Périmètres délimités des abords (PDA) sont des périmètres de protection autour des monuments historiques adaptés aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers propres à chaque monument historique. À l'issue de l'enquête publique, les PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par arrêté du préfet de région après avis de Lannion-Trégor Communauté et de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), puis annexés au PLUi-H en tant que servitude d'utilité publique (SUP), pour garantir leur opposabilité.

Par décision du 28 janvier 2026 modifiée le 20 février 2026, le tribunal administratif de Rennes a désigné M. Jean-Baptiste Gallieue en qualité de président de la commission d'enquête. Sont également désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête : Mme Sylvie Couloigner, M. Jérôme Vassal, Mme Marie-Pierre Simon et M. Benoit Hanse.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique est consultable par le public :

- en version numérique sur le site internet du registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/7146/>) et sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<https://www.lannion-tregor.com> sur la page dédiée au PLUi-H),

- en version papier et en version numérique sur un poste informatique à disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (cf tableau ci-dessous).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit dans le registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7146/> par courrier électronique, à l'adresse enquete-publique-7146@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre numérique <https://www.registre-dematerialise.fr/7146/> et donc visibles par tous.

- par courrier à adresser à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête, Lannion-Trégor Communauté - Service Planification stratégique - 1 rue Monge - CS10761 - 22307 Lannion. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête.

- par écrit dans les registres sur support papier des 7 lieux d'enquête publique et aux horaires d'ouverture habituels.

- par écrit et par oral auprès d'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête lors des permanences définies dans le tableau ci-dessus.

Pour être prises en compte, les observations doivent être déposées ou transmises entre le mardi 7 avril 2026 à 9 h 00 au mardi 26 mai 2026 à 17 h 00 dernier délai. Les courriers adressés par voie postale doivent être arrivés à destination dans les mêmes délais de l'enquête publique tels que définis ci-dessus.

A noter que les observations transmises au siège de l'enquête à Lannion-Trégor Communauté ou par voie électronique (selon les modalités décrites plus haut) seront prises en compte jusqu'au mardi 26 mai 2026 à 17h30 dernier délai.

Lieux d'enquête	Horaires d'ouverture habituels pour consultation du dossier	Jours et horaires des permanences d'enquête publique
Siège de Lannion-Trégor Communauté (siège de l'enquête publique), 1, rue Monge (accueil public par la rue Chappe, bâtiment A), 22307 Lannion	Du lundi au vendredi de 8 h 30* à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30**	- mardi 7 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - jeudi 16 avril de 12 h 00 à 15 h 00, - mardi 21 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - jeudi 30 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 19 mai de 16 h 00 à 19 h 00, - mardi 26 mai de 14 h 30 à 17 h 30
Espace France Services de Plestin-Les-Grèves, 2, place d'Auveilas, 22310 Plestin-Les-Grèves	Le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00	- vendredi 10 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - lundi 20 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - mardi 21 mai de 14 h 00 à 17 h 00, - jeudi 21 mai de 9 h 00 à 12 h 00
Espace France Services de Plouaret, 4, rue Louis Prigent, 22420 Plouaret	Le lundi, mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00,	- mardi 7 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - vendredi 24 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - mercredi 20 mai de 14 h 00 à 17 h 00
Espace France Services de Cavan, 2, rue Maurice Denis, 22140 Cavan	Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00,	- lundi 20 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - mercredi 6 mai de 9 h 00 à 12 h 00, - mercredi 20 mai de 9 h 00 à 12 h 00
Espace France Services de Tréguier, 12, rue Lamennais, 22220 Tréguier	Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30,	- mercredi 8 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - lundi 20 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - vendredi 24 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - lundi 4 mai de 9 h 00 à 12 h 00, - mercredi 20 mai de 14 h 00 à 17 h 00, - mardi 26 mai de 9 h 00 à 12 h 00
Maison communautaire de Pleudaniel Kerantour, 22740 Pleudaniel	Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00,	- mercredi 8 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - mercredi 15 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - vendredi 24 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - lundi 4 mai de 14 h 00 à 17 h 00, - mercredi 13 mai de 14h00 à 17h00, - jeudi 21 mai de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Trégastel, 19, route du Dolmen, 22730 Trégastel	Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30**	- mercredi 8 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - mardi 21 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - samedi 25 avril de 9 h 00 à 12 h 00, - jeudi 30 avril de 14 h 00 à 17 h 00, - jeudi 21 mai de 14 h 00 à 17 h 00, - mardi 26 mai de 9 h 00 à 12 h 00

* Le jour de l'ouverture de l'enquête publique (mardi 7 avril 2026), les dossiers ne seront disponibles qu'à partir de 9h00 pour les lieux ouverts plus tôt.

** Le jour de la clôture de l'enquête publique (mardi 26 mai 2026), les dossiers ne seront plus disponibles après 17h00 pour les lieux fermant plus tard.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique en s'adressant à la Communauté d'Agglomération de Lannion-Trégor Communauté.

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUi-H), l'abrogation des 4 cartes communales ainsi que la création et la modification de Périmètres délimités des abords (PDA) sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté. Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté au 02 96 05 09 00 ou par courrier à : pluih@lannion-tregor.com

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au siège de Lannion-Trégor Agglomération et dans les mairies des communes de Lannion-Trégor Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/7146/>), le site internet de la Communauté d'Agglomération et en sous-préfecture de Lannion, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à la Communauté d'Agglomération.

Autres légales

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° RG 10/00013

Par jugement en date du 20 mars 2026, le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif à l'égard de M. Jean-Marc Henry, demeurant rue de Cuabineau, 22410 Saint-Quay-Portrieux, chirurgien, SELARL du Docteur Jean-Marc Henry, dont le siège social est sis 58, rue Lafayette, 22000 Saint-Brieuc, représentant : M. Jean-Marc Henry.

Pour extrait La Greffière.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° RG 26/00002

Par jugement en date du 20 mars 2026, le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de SELARL A Fortiori Avocat, dont le siège social est sis 15, rue Lamennais, 22000 Saint-Brieuc.

Pour extrait La Greffière.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.



La centrale des marchés
Par MEDIALEX

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarches.com



ANNONCES OFFICIELLES - CÔTES-D'ARMOR

Annonces officielles

LEGALES ET JUDICIAIRES

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com. Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com. Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2025 (NOR : MICE2526975A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2026 (article 1) est fixé à 0,189 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

Enquêtes publiques



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Plan local d'urbanisme intercommunal
valant Programme local de l'habitat (PLUi-H)
Abrogation cartes communales
Périmètres délimités des abords**

Par arrêté n° 26/005 du 24 février 2026, le président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H) de la communauté d'agglomération, à l'abrogation des cartes communales des communes de Camlez, Caouënnec-Lanvézéac, Lanvellec, Trézény, à la création de 27 Périmètres délimités des abords (PDA) et à la modification de deux PDA pour une durée de 50 jours consécutifs : du mardi 7 avril 2026 à 9 h 00 au mardi 26 mai 2026 à 17 h 00 inclus.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUi-H) est un document d'urbanisme qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol. Le projet d'élaboration du PLUi-H a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a été soumise à l'autorité environnementale (MRAE). L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi-H, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération de conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté et se substituera automatiquement aux 46 PLU communaux en vigueur et aux quatre cartes communales de Camlez, Caouënnec-Lanvézéac, Lanvellec et Trézény.

Les Périmètres délimités des abords (PDA) sont des périmètres de protection autour des monuments historiques adaptés aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers propres à chaque monument historique. À l'issue de l'enquête publique, les PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par arrêté du préfet de région après avis de Lannion-Trégor Communauté et de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), puis annexés au PLUi-H en tant que servitude d'utilité publique (SUP), pour garantir leur opposabilité.

Par décision du 28 janvier 2026 modifiée le 20 février 2026, le tribunal administratif de Rennes a désigné M. Jean-Baptiste Gailliègue en qualité de président de la commission d'enquête. Sont également désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête : Mme Sylvie Couloigner, M. Jérôme Vassal, Mme Marie-Pierre Simon et M. Benoît Hanse.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique est consultable par le public :

- en version numérique sur le site internet du registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/7146/>) et sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<https://www.lannion-tregor.com> sur la page dédiée au PLUi-H),
- en version papier et en version numérique sur un poste informatique à disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (cf. ci-dessous).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit dans le registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7146>
- par courrier électronique, à l'adresse enquete-publique-7146@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre numérique <https://www.registre-dematerialise.fr/7146/> et donc visibles par tous ;

- par courrier à adresser à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête, Lannion-Trégor Communauté, service planification stratégique, 1, rue Monge, CS 10761, 22307 Lannion. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête ;
- par écrit dans les registres sur support papier des sept lieux d'enquête publique et aux horaires d'ouverture habituels ;
- par écrit et par oral auprès d'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête lors des permanences définies ci-après.

Pour être prises en compte, les observations doivent être déposées ou transmises entre le mardi 7 avril 2026 à 9 h 00 et le mardi 26 mai 2026 à 17 h 00, dernier délai. Les courriers adressés par voie postale doivent être arrivés à destination dans les mêmes délais de l'enquête publique tels que définis ci-dessus.

À noter que les observations transmises au siège de l'enquête à Lannion-Trégor Communauté ou par voie électronique (selon les modalités décrites plus haut) seront prises en compte jusqu'au mardi 26 mai 2026, à 17 h 30 dernier délai.

- Siège de Lannion-Trégor Communauté (siège de l'enquête publique), rue Chappe (bâtiment A), 22307 Lannion.

Consultation du dossier : du lundi au vendredi, de 8 h 30* à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30**.

Permanences de la commission d'enquête : mardi 7 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; jeudi 16 avril, de 12 h 00 à 15 h 00 ; mardi 21 avril, de 14 h 00 à 17 h 00 ; jeudi 30 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; mardi 19 mai, de 16 h 00 à 19 h 00 ; mardi 26 mai, de 14 h 30 à 17 h 30.

- Espace France Services de Plestin-les-Grèves, 2, place d'Auvelais, 22310 Plestin-les-Grèves.

Consultation du dossier : le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et du mardi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Permanences de la commission d'enquête : vendredi 10 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; lundi 20 avril, de 14 h 00 à 17 h 00 ; mardi 12 mai, de 14 h 00 à 17 h 00 ; jeudi 21 mai, de 9 h 00 à 12 h 00.

- Espace France Services de Plouaret, 4, rue Louis-Prigent, 22420 Plouaret.

Consultation du dossier : les lundi, mardi et jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ; les mercredi et vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00.

Permanences de la commission d'enquête : mardi 7 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; vendredi 24 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; mercredi 20 mai, de 14 h 00 à 17 h 00.

- Espace France Services de Cavan, 2, rue Maurice-Denis, 22140 Cavan.

Consultation du dossier : les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ; le jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00.

Permanences de la commission d'enquête : lundi 20 avril, de 14 h 00 à 17 h 00 ; mercredi 6 mai, de 9 h 00 à 12 h 00 ; mercredi 20 mai, de 9 h 00 à 12 h 00.

- Espace France Services de Tréguier, 12, rue Lamennais, 22220 Tréguier.

Consultation du dossier : du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ; le vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Permanences de la commission d'enquête : mercredi 8 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; lundi 20 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; vendredi 24 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; lundi 4 mai, de 9 h 00 à 12 h 00 ; mercredi 20 mai, de 14 h 00 à 17 h 00 ; mardi 26 mai, de 9 h 00 à 12 h 00.

- Maison communautaire de Pleudaniel, Kerantour, 22740 Pleudaniel.
Consultation du dossier : du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Permanences de la commission d'enquête : mercredi 8 avril, de 14 h 00 à 17 h 00 ; mercredi 15 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; vendredi 24 avril, de 14 h 00 à 17 h 00 ; lundi 4 mai, de 14 h 00 à 17 h 00 ; mercredi 13 mai, de 14 h 00 à 17 h 00 ; jeudi 21 mai, de 9 h 00 à 12 h 00.

- Mairie de Trégastel, 19, route du Dolmen, 22730 Trégastel.
Consultation du dossier : du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30*.

Permanences de la commission d'enquête : mercredi 8 avril, de 14 h 00 à 17 h 00 ; mardi 21 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; samedi 25 avril, de 9 h 00 à 12 h 00 ; jeudi 30 avril, de 14 h 00 à 17 h 00 ; jeudi 21 mai, de 14 h 00 à 17 h 00 ; mardi 26 mai, de 9 h 00 à 12 h 00.

* Le jour de l'ouverture de l'enquête publique (mardi 7 avril), les dossiers ne seront disponibles qu'à partir de 9 h 00 pour les lieux ouverts plus tôt.

** Le jour de la clôture de l'enquête publique (mardi 26 mai), les dossiers ne seront plus disponibles après 17 h 00 pour les lieux fermant plus tard.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique en s'adressant à la communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté.

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUi-H), l'abrogation des quatre cartes communales ainsi que la création et la modification de Périmètres délimités des abords (PDA) sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté. Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté, au 02 96 05 09 00, ou par courriel à : pluih@lannion-tregor.com.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au siège de Lannion-Trégor Agglomération et dans les mairies des communes de Lannion-Trégor Communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/7146/>), le site internet de la communauté d'agglomération et en sous-préfecture de Lannion, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à la communauté d'agglomération.

Donnez de la visibilité à vos opportunités de territoire



Cette rubrique valorise vos avis d'Appel à manifestation d'intérêt (AMI), Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), appels à projets...

Plus de renseignements au
02 98 33 74 44
ou annonceslegales@viamedia-publicite.com

**Résultats du tirage du
jeudi 9 avril 2026**

Multiplicateur X5

3

4

7

9

12

14

17

26

30

32

33

44

45

46

49

56

6 592 017

Résultats et informations :

Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel votre reçu participe. Voir règlement. Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Seuls font foi les résultats constatés par un commissaire de justice et publiés sur www.fdj.fr.

La Française des Jeux - RCS Numéro B 3115 065 292

**Résultats du tirage du
jeudi 9 avril 2026**

3

7

8

19

24

29

5

Combinaisons	Grilles simples EuroDreams gagnantes		Gains par grille simple EuroDreams gagnante
	Tous pays	En France (1)	
Bons N° Dream			
6+	1	0	30 000 € par mois pendant 30 ans
6	0	0	/
5	162	51	291,80 €
4	6 246	1 990	21,20 €
3	81 233	23 577	3,40 €
2	429 109	119 151	2,50 €

(1) République française et Principauté de Monaco. Voir règlement du jeu EuroDreams sur fdj.fr, rubrique « Règlements ».

Résultats et informations :

Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Seuls font foi les résultats constatés par un commissaire de justice et publiés sur fdj.fr. Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel votre reçu participe. Voir règlement.

La Française des Jeux - RCS Numéro B 3115 065 292

**Foot Amateur
Bretagne**

**DIRECTS
INFOS
EQUIPES TYPES**

A retrouver en exclusivité sur
footamateurlotelegramme.fr

lotelegramme.fr

Le Télégramme ajoute à la publication des avis de décès et remerciements dans ses colonnes, sur la base du tarif, une diffusion complémentaire sur son site internet afin de toucher un plus large public, tant en France qu'à l'étranger. La demande d'insertion dans le journal emporte autorisation expresse de l'annonceur pour cette diffusion soit directement par Le Télégramme, soit par l'une de ses filiales ou l'un de ses partenaires.

BP 67243, 29672 Morlaix Cedex,
tél. 02.98.62.11.33.
E-mail : telegramme@lotelegramme.fr

Le Télégramme, journal quotidien d'information.

Société éditrice : Le Télégramme, SAS au capital de 7.573.303 euros.

"La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations, est interdite".

Président, directeur de la publication : Edouard COUDURIER.
Directeur général : Ronan LECLERCQ.
Directeur de l'information : Hubert COUDURIER.

Directeur général adjoint, directeur des rédactions, rédacteur en chef : Samuel PETIT.
Rédacteurs en chef adjoints : Anne BUREL, Pascal BODERE, Vincent LASTENNET, Philippe CRÉHANGE, Maxime LE HÉGARAT, Anne-Cécile JUILLET.
Secrétaires généraux de la rédaction : Gaëdic L'HARIDON, Gilles DANET.

N° de commission paritaire : Le Télégramme, N° 0430 C 86340
N°-I.S.S.N. : 2491-6676.
Siège social : direction, rédaction, service des ventes, imprimerie, 7, voie d'accès au Port,

Publicité commerciale et petites annonces locales :
Viamedia, 10 Quai Armand Considère, CS 92919, 29229 Brest Cedex 2, tél. 02.98.43.22.44, ainsi qu'au siège social et dans toutes les agences du Télégramme.
Directrice générale : Sandrine ZALTZMAN.

Publicité extra-locale et annonces classées : Régie 366, 75, boulevard Murat, 75016 Paris, tél. 01.80.48.93.33.

Samedi, lundi : cahier sport de 8 à 24 pages.

Origine papier : papier provenant majoritairement d'Europe. Taux de fibres recyclées minimum de 75%.
Journal certifié PEFC 70%.
Chaîne de contrôle : FCBA-PEFC-COC-1901742.
Origine des fibres : issues de forêts gérées durablement.
Eutrophisation : 1,26 mgr/lex.

Tirage de ce jour : 140 562

10-31-3462